

31 mars 2009

**09.131**  
ad 09.006

**Postulat Jean-Bernard Wälti** (préalablement déposé par Bernard Matthey)

**Favoriser le couplage chaleur/force**

Pour les installations de chauffage neuves ou rénovées, alimentées par des combustibles fossiles, le Conseil d'Etat encourage la génération combinée de force et de chaleur.

A cette fin, il veille par une réglementation appropriée à ce que le prix de rachat de l'électricité couvre les frais effectifs (investissement, énergie, maintenance, risque et bénéfice) de l'électricité ainsi produite.

Cosignataires: C. Hostettler, C. Gueissaz, E. Wildi-Ballabio, J.-C. Baudoin, M.-A. Nardin, J.-F. de Montmollin, Ph. Bauer, O. Haussener, Y. Botteron, Y. Fatton et J. Walder.

31 mars 2009

**09.131**  
ad 09.006

**Postulat Jean-Bernard Wälti** (préalablement déposé par Bernard Matthey)

**Favoriser le couplage chaleur/force**

Pour les installations de chauffage neuves ou rénovées, le Conseil d'Etat encourage la génération combinée de force et de chaleur.

A cette fin, il veille par une réglementation appropriée à ce que le prix de rachat de l'électricité couvre les frais effectifs (investissement, énergie, maintenance, risque et bénéfice) de l'électricité ainsi produite.

Cosignataires: C. Hostettler, C. Gueissaz, E. Wildi-Ballabio, J.-C. Baudoin, M.-A. Nardin, J.-F. de Montmollin, Ph. Bauer, O. Haussener, Y. Botteron, Y. Fatton et J. Walder.

Postulat, amendé, accepté à une majorité évidente, le 23 juin 2009.